

Conseil d'administration du 26 novembre 2015

Délibération n° 2015-33

relative à l'autorisation pour la signature du bail de la délégation territoriale de Nancy

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE NATIONALE DE CONTROLE DU LOGEMENT SOCIAL

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles ; R 342-2, I, 8° et 342-3, 3^{ème} alinéa,

DÉCIDE

Article unique : le conseil d'administration autorise le directeur général à signer un nouveau bail de location immobilière pour la délégation territoriale de Nancy, pour des locaux sis à Nancy, un loyer annuel maximal de 27 538 € HT, hors charges, une surface maximale de 195 m², et une durée de 9 ans, incluant une période ferme de 4 ans.

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site Internet de l'ANCOLS.

Fait à Puteaux, le 26 novembre 2015

Le Président du conseil d'administration



Jean GAEREMYNCK

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant la juridiction administrative de droit commun compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication.